

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF67

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 4

I. – À la quatrième ligne de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 269,7 »

le montant :

« 273,6 ».

II. – En conséquence, à la même ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au
montant :

« - 3,9 »

le montant :

« 0 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à réaffecter partiellement à notre système de retraite les 17,7 milliards d'euros de dette sociale (intérêts et principal) qui seront remboursés en 2023, soit précisément le montant des économies annuelles recherchées par le Gouvernement via la réforme des retraites d'ici 2030, de manière à équilibrer le système en 2023.